

■ **Inteltech S.A.**, à Neuchâtel, conseil et représentation en matière de propriété intellectuelle, etc. (FOSC du 30.11.2001, p. 9432). Les pouvoirs de Buholzer Isabelle sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Vuithier Jean-Marc, de et à Neuchâtel. Procuration collective à deux a été conférée à Trincat Amanda, de France, à Thonon-les-Bains, F.
Journal no 1554 du 24.06.2004
(02333998 / CH-645.1.002.301-1)